

Bruxelles le 12 octobre 2016

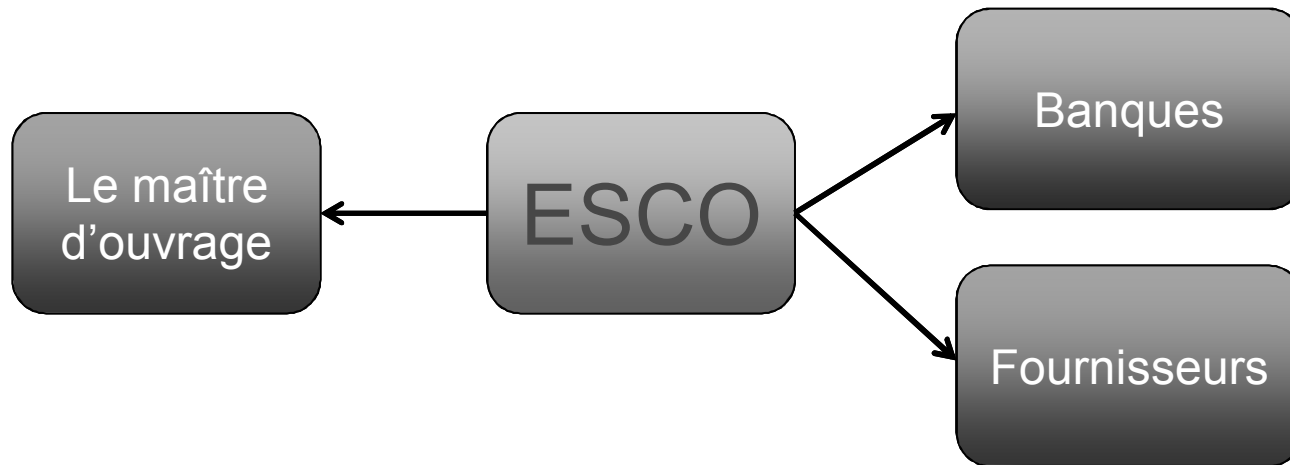
Le financement des contrats de performance  
énergétique

# Les grands objectifs du CPE

- Réduire l'empreinte environnementale
- Générer de l'investissement qui renouvèle les infrastructures
- Créer de l'emploi momentané et durable
- Susciter l'innovation interne et externe
- Réduire les dépenses de fonctionnement
- Renforcer l'indépendance énergétique de l'Union européenne
- Travailler dans un cadre sécurisé du fait de la garantie technologique et financière



# Le plan de financement classique



Risque ESCO

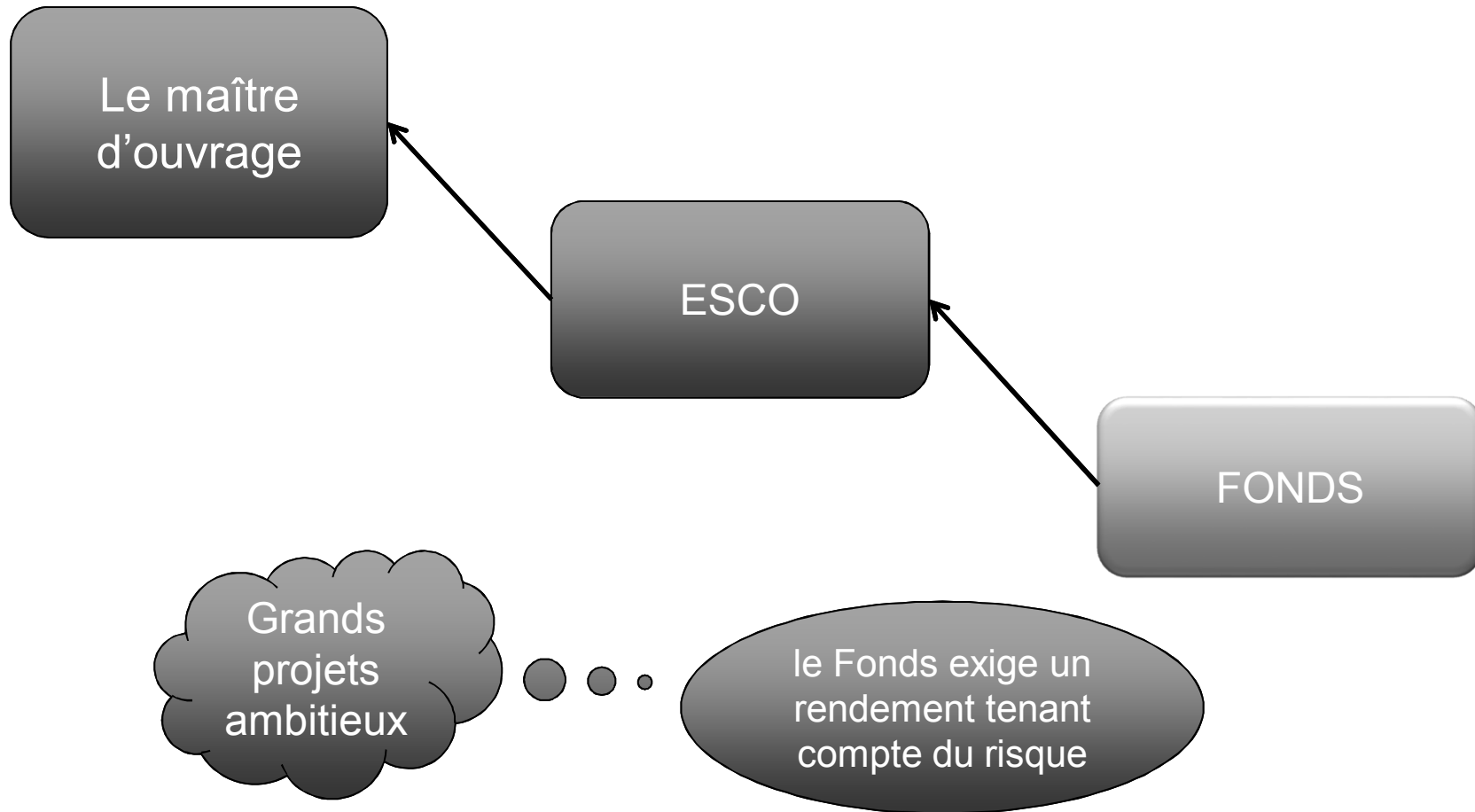


Risque projet

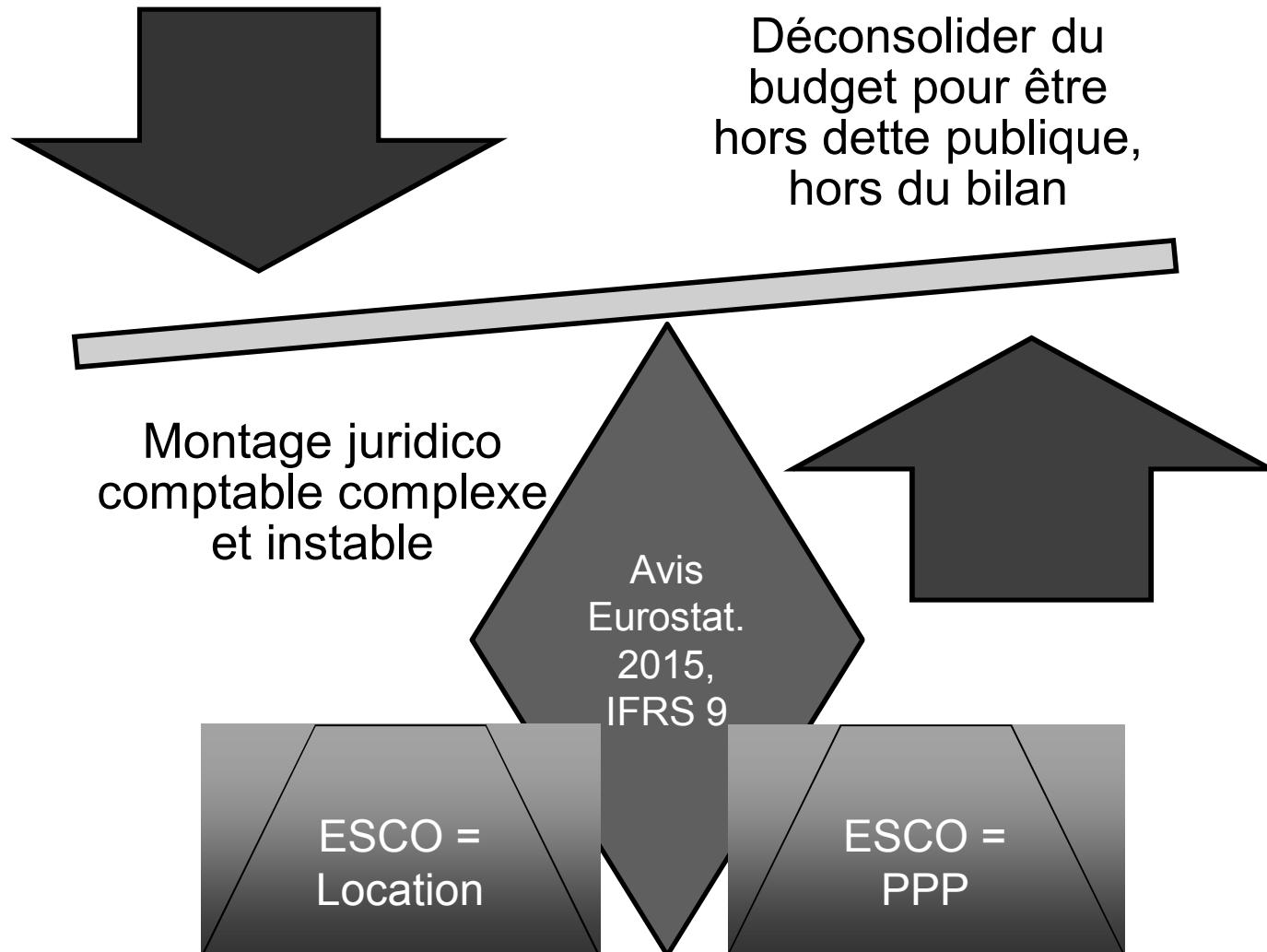


Risque Maître d'ouvrage

# Amélioration du modèle classique

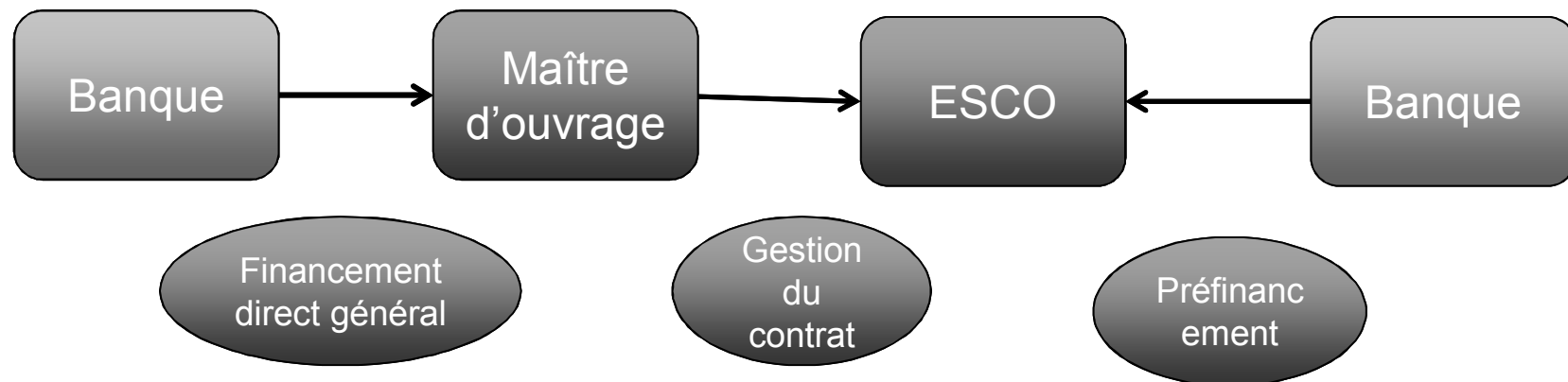


# Le réflexe habituel



# Les solutions pour le CPE

- Découpler financement et ingénierie
- Adapter l'irruption du remboursement dans le budget
- Souplesse des modalités de paiement du crédit



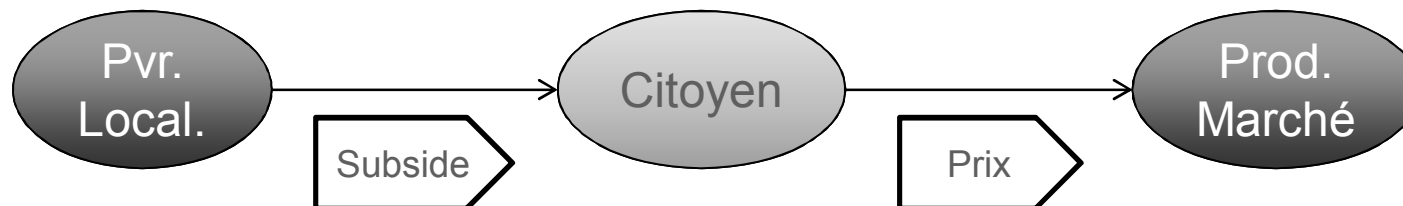
- Solution plus adaptée aux PME et aux subsides

# Solutions intermédiaires

- Approche progressive par mesures graduelles
  - Audits, à appliquer
  - Mesures permanentes de consommation
  - Changement des habitudes
  - Priorisation des investissements
- Locations de matériel
  - En ligne avec Eurostat (hors bilan)
  - Dans les cas où c'est possible, là où les équipements connexes ne sont pas prépondérants

# Solutions managériales

- **Devenir producteur de marché:** administration publique délivrant un service public, mais :
  - Avec 51% des recettes propres qui couvrent les dépenses, au prix du marché
  - Sans couverture automatique du déficit
  - Subsidés aux utilisateurs et non aux acteurs
  - Garantie possible





# Smart cities

- Emprunts pour les pouvoirs locaux:  
soutien et label de la BEI !
- **OBJETS** : pour les économies d'énergie, la mobilité et le cadre de vie
- **Conditions**: Dans le cadre d'une stratégie et d'une étude coûts/bénéfices
- **Modalités**: Liberté de durée, de montant du projet (jusque 50 M)
- **Conclusions**: Idéal pour les CPE et l'éclairage public aussi !